

Canada

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 3 JUILLET 2023 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.**

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire  
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1  
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2  
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3  
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4  
Monsieur Sean Boersen, conseiller au siège numéro 5  
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

**Ouverture de la séance et présence:**

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Douglas Morrison régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

**ORDRE DU JOUR**

**Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 juillet 2023 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.**

**Ouverture**

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal
3. Période de questions

**Urbanisme**

4. Certificat de conformité - Règlement numéro 2023-03, un règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements afin de permettre les chalets de camping dans la zone RC-2 et les établissements liés aux activités culturelles dans la zone RC-5
5. Dépôt du compte rendu de la séance du CCU
6. Avis de motion et présentation du projet d'un premier projet de Règlement numéro 2023-07, un règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements afin de modifier plusieurs dispositions du règlement de zonage
7. Premier projet de Règlement numéro 2023-07, un règlement visant à modifier le règlement 2008-05 sur les permis et certificats

**Administration**

8. Correspondances
9. CSLE - Demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge! »
10. Règlement numéro 2023-06 modifiant la limite de vitesse sur les chemins du Tournesol et des Marguerites situés sur le territoire de la Municipalité du Canton de Melbourne
11. Politique du gestionnaire
12. Politique de gestion des plaintes
13. Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements et aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la Charte de la langue française
14. Archiviste - liste de destruction
15. ADMQ - colloque de zone

16. Demande de contribution financière – Comité de promotion industrielle de Richmond inc.
17. British Home Children Day – 28 septembre 2023
18. Autorisation d'achat de livres d'enfants pour les croques-livres
19. Le Centre des femmes « Le point d'ancrage » - marche exploratoire
20. Dons & publicités (Centre d'art de Richmond, Fondation Wales Home (en mémoire de Raymond Fortier))

#### **Voirie**

21. Lettre du Ministère des Transports – Programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement et Accélération – dossier no. LPK89749 (Rechargement sur les chemins d'Ely et Baker) – analyse du dossier complété

#### **Hygiène du milieu**

22. Demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, et la faune et des parcs dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (volet 2) et engagement à en respecter les exigences

#### **Factures**

23. Factures

#### **Varia**

### **Levée de l'assemblée**

---

**Ordre du jour** : 2023-07-03, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Audrey Morneau que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

**Procès-verbal** : 2023-07-03, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 5 juin 2023;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Sean Boersen, d'adopter le procès-verbal du 5 juin 2023.

**Période de questions** : 2023-07-03, 3 Monsieur Sylvain Cadorette, président de la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond, était présent pour expliquer la soumission de UDO Lumière pour une étude de faisabilité d'un projet d'éclairage du pont MacKenzie.

**Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond – soumission – éclairage du pont MacKenzie** : Sur la proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet d'éclairage du pont MacKenzie au montant de 2 000 \$; que cette dépense non prévue au budget 2023 soit puisée dans le poste « surplus accumulé ».

**Certificat de conformité pour le Règlement numéro 2023-03** : 2023-07-03 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que le certificat de conformité pour le règlement 2023-03, un règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements afin de permettre les chalets de camping dans la zone RC-2 et les établissements liés aux activités culturelles dans la zone RC-5 émis par la MRC du Val-Saint-François, a été reçu le 26 juin 2023.

**Compte-rendu de la séance du CCU** : 2023-07-03, 4 Le Conseil prend connaissance du compte-rendu de la séance du Comité Consultatif

d'Urbanisme (CCU), tenue le 6 juin 2023, déposé par la directrice générale.

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le compte-rendu et les recommandations du CCU, suite à la séance tenue le 6 juin 2023; que le compte-rendu soit déposé aux archives de la Municipalité.

**Avis de motion pour le règlement numéro 2023-07, visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements afin d'encadrer les résidences de tourisme** : 2023-07-03, 5 La conseillère Lois Miller donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 2023-07 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements afin d'encadrer les résidences de tourisme sur le territoire de la Municipalité du Canton de Melbourne.

**Adoption du premier projet de règlement numéro 2023-07 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements afin d'encadrer les résidences de tourisme** : 2023-07-03, 6 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**Attendu que** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu unanimement :

- d'adopter par la présente le PREMIER projet de règlement numéro 2023-07 conformément à l'article 124 de la Loi;
- de fixer au 7 août 2023, à 19 h 15, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le PREMIER projet de règlement.

**Correspondances** : 2023-07-03 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 5 juin au 3 juillet 2023, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

**Conseil Sport Loisirs de l'Estrie – demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge »** : 2023-07-03 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que la Municipalité du Canton de Melbourne a reçu une lettre du Conseil Sport Loisirs de l'Estrie confirmant une aide financière d'un montant de 4 000 \$ dans le cadre du programme « En Estrie, ça bouge ».

**Règlement numéro 2023-06, un règlement modifiant la limite de vitesse sur les chemins du Tournesol et des Marguerites situés sur le territoire de la Municipalité du Canton de Melbourne** : 2023-07-03, 7 **ATTENDU** que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite diminuer la limite de vitesse sur les chemins du Tournesol et des Marguerites situés sur le territoire de la Municipalité du Canton de Melbourne qui sont dans un développement résidentiel;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 juin 2023, sous le numéro de résolution 2023-06-05, 4;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 5 juin 2023;

**ATTENDU** que tous les membres du Conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité qu'un règlement de ce Conseil portant le numéro 2023-06 soit et est adopté.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### ARTICLE 1 - TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant la limite de vitesse sur les chemins du Tournesol et des Marguerites situés sur le territoire de la Municipalité du Canton de Melbourne ».

### ARTICLE 2 – LIMITE DE VITESSE

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) excédant 40 km/h sur les chemins du Tournesol et des Marguerites situés sur le territoire de la Municipalité du Canton de Melbourne.

### ARTICLE 3 – SIGNALISATION

La signalisation appropriée sera installée par le service de voirie de la Municipalité du Canton de Melbourne à la suite de l'entrée en vigueur du présent règlement.

### ARTICLE 4 – LES INFRACTIONS

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

### ARTICLE 5 – PLAN DE COMMUNICATION

Suivant l'entrée en vigueur du règlement 2023-06, afin de renseigner les résidents du secteur, la Municipalité distribuera un communiqué informant les résidents du secteur de l'entrée en vigueur du règlement et la nouvelle vitesse permise sur les chemins du Tournesol et des Marguerites.

### ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur au jour de sa publication prévue le 5 juillet 2023.

Adopté à Canton de Melbourne le 3 juillet 2023.

---

James Johnston,  
Maire  
greffière-trésorière

---

Cindy Jones,  
Directrice générale et

Fait et adopté par le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Melbourne, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

**Politique du gestionnaire** : 2023-07-03, 8 Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents que le Conseil renouvelle « La Politique de gestionnaire du Canton de Melbourne » tel que décrit dans un document déposé aux archives de la Municipalité; que le Conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité ladite politique.

**Politique de gestion des plaintes** : 2023-07-03, 9 **Considérant que** le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne prescrit l'excellence des services offerts aux citoyens;

**Considérant que** le conseil municipal désire être à l'écoute des résidents de la municipalité et veut tenter, dans la mesure de ses moyens, d'améliorer les services, le cas échéant;

**Considérant que** le conseil municipal veut mettre en place une procédure pour le suivi des plaintes ayant pour objectif le traitement rapide et uniforme des plaintes et/ou requêtes envers la municipalité, son conseil, ses officiers et ses employés;

**Considérant que** quiconque peut adresser une plainte à la Municipalité du Canton de Melbourne;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, et résolu unanimement que le conseil adopte la politique de gestion et de traitement des plaintes de la Municipalité du Canton de Melbourne tel que déposé.

**Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la Charte de la langue française** : 2023-07-03, 10 **Considérant qu'**en vue de l'application et du contrôle des dispositions de la Charte de la langue française, les organismes municipaux doivent adopter une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements à leurs obligations en vertu de celle-ci;

**Considérant que** tous les membres du conseil ont reçu, copie de la procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements en vertu de la Charte de la langue française dans les délais requis, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu unanimement que le conseil adopte la procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la Charte de la langue française.

**Archiviste** : 2023-07-03, 11 Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la destruction des documents détaillés provenant de la liste émise selon la firme *L'Archiviste Michel Hamel* et déposée devant le Conseil par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADMQ – Colloque de zone** : 2023-07-03, 12 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu que le Conseil autorise une dépense de 100 \$ (plus taxes) pour des frais d'inscription au Colloque régional de la directrice générale à Saint-Camille, le 14 septembre 2023.

**Demande de contribution financière – Comité de promotion industrielle de Richmond inc.** : 2023-07-03, 13 **Considérant la** demande du Comité de Promotion Industrielle de la zone de Richmond inc.(CPIR) pour un appui financier;

**Considérant** la mission du CPIR de faire de la prospection pour attirer les industries à s'installer à Richmond et la région ainsi pour la rétention des industries déjà implantées;

**Considérant** que la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite collaborer avec le CPIR pour promouvoir le développement industriel de la grande région de Richmond;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une contribution financière de 10 000 \$ pour l'année 2023 au Comité de Promotion Industrielle de la zone de Richmond pour promouvoir le développement industriel de la Municipalité du Canton de Melbourne; que cette contribution financière n'est pas récurrente et sera revue annuellement.

**Proclamation - British Home Children Day – le 28 septembre 2023:** 2023-07-03, 14 **Considérant** qu'entre 1869 et la fin des années 1940, au cours du mouvement d'émigration des enfants, plus de 100 000 enfants britanniques ont été envoyés au Canada depuis la Grande-Bretagne;

**Considérant que** de ce nombre, près de 7 000 enfants sont arrivés dans les Cantons de l'Est, où il y avait deux foyers d'accueil;

**Considérant que** le 28 septembre est le « British Home Children Day » au Canada;

**Considérant** la demande d'une citoyenne, descendante d'un de ces enfants, pour que le conseil reconnaisse ce jour important dans l'histoire de notre région;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Sean Boersen, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne proclame le 28 septembre 2023 « British Home Children Day » afin de souligner l'importance de ce mouvement et la contribution de ces enfants au développement social, économique et politique du pays.

**Autorisation d'achat de livres d'enfants pour les croques-livres :** 2023-07-03, 15 Sur proposition du conseiller Sean Boersen appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu que le Conseil autorise une dépense de 100 \$ pour l'achat de livres d'enfants pour les croques-livres.

**Le Centre des femmes « Le point d'ancrage » - marche exploratoire :** 2023-07-03 Le conseil ne donne pas suite à ce point.

**Don et publicités :** 2023-07-03, 16 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

Centre d'art de Richmond	100 \$
Foyer Wales Home (en mémoire de Raymond Fortier)	100 \$

**Lettre du Ministère des Transports – Programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement et Accélération – dossier no. LPK89749 (Rechargement sur les chemins d'Ely et Baker) – analyse du dossier complété :** 2023-07-03 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que la Municipalité du Canton de Melbourne a reçu une lettre du Ministère des Transports confirmant, qu'après l'analyse du dossier, confirme une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Redressement et Accélération. En effet, la Municipalité va bénéficier d'un montant de 469 545 \$ pour des travaux d'amélioration sur les chemins d'Ely et Baker soit, un paiement comptant de 27 459 \$ et un montant de 442 086 \$ versé sur une période de dix ans.

**Demande d'aide financière auprès du Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, et la faune et des parcs dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (volet 2) et engagement à en respecter les exigences :** 2023-07-03, 17  
**Considérant que le** Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, et la faune et des parcs a un « Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (volet 2) » (ci-après le « Programme ») pour lequel la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite déposer un projet d'achat de bac brun afin de s'assurer que les citoyens aient un moyen de traiter leurs matières organiques et où le service de collecte serait offert en 2024 (ci-après le « Projet »);

**Considérant que** pour obtenir une aide financière au Programme, l'ensemble des exigences du cadre normatif du Programme doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être transmis au Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, et la faune et des parcs;

Il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** Cindy Jones, directrice générale et greffière-trésorière à signer et déposer une demande d'aide financière au nom de la Municipalité du Canton de Melbourne auprès du Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, et la faune et des parcs dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (volet 2), et à transmettre tout document ou information y étant relatifs;

**De respecter** l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ainsi que l'encadrement en vigueur (lois, règlements, lignes directrices, etc.) pour la réalisation du Projet, lequel devra être entièrement terminé le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

**D'obtenir** les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;

**D'effectuer** régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visant l'ensemble de la population ciblée par le Projet, au moins jusqu'à la fin de celui-ci;

**De prendre en charge** la partie du projet non financée par le Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, et la faune et des parcs, le cas échéant.

**Factures :** 2023-07-03, 18 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 288 556,62 \$) et des chèques émis (montant : 47 265,74 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Sean Boersen que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptées et/ou payées.

**Varia:** 2023-07-03 Aucun point à discuter.

**Levée de la séance :** 2023-07-03, 19 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Daniel Enright que la séance soit levée à 21 h 40. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 7 août 2023.

\_\_\_\_\_  
James Johnston  
Maire

\_\_\_\_\_  
Cindy Jones  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **APPROBATION DES RÉOLUTIONS**

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-trois.

\_\_\_\_\_  
James Johnston  
Maire